

<p>PRÉFECTURE</p> <p>DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p> <p>BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site FERTIVAL - COOPERL du 29 juin 2017 à 15 h 00</p>	<p>Page 1/4</p>
--	---	-----------------

OBJET DE LA SÉANCE : Réunion de la commission de suivi de site FERTIVAL - COOPERL

Présents :

- M. Gérard DEROUIN, secrétaire général de la préfecture, Président,
- Mme Anne VAUTIER-LAREY, unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Virginie CHARDIN, direction départementale de la protection des populations,
- M. Jean-Pierre SENEZERGUES, direction départementale de la protection des populations,
- M. COSSON Pascal, direction départementale des territoires et de la mer,
- M. Robert RAULT, conseiller départemental,
- M. Roger ROUILLÉ, conseiller municipal de LAMBALLE,
- M. Jean-Luc BARBO, CC LAMBALLE TERRE ET MER,
- M. Jean MEGRET, CC LAMBALLE TERRE ET MER,
- M. Franck PORCHER, directeur environnement de FERTIVAL,
- Mme Sylvie QUÉRÉ, FERTIVAL service ICPE industrielles à la COOPERL,
- M. Luc LANTERNIER, directeur site IDV COOPERL,
- Mme Marjorie LE COGUIC, service ICPE COOPERL,
- Mme Véronique GET, salariée COOPERL,
- M. Yann LE POULIQUEN, salarié COOPERL,
- M. Gaëtan JUMELAIS, salarié COOPERL,
- M. Thibaud NIEL, salarié COOPERL,
- M. Bernard CALFORT, Eau et rivières de Bretagne,
- M. Michel PERNOT, président de l'association des habitants des quartiers du Plessis, de l'Ermitage et du Petit Lamballe,
- M. Paul GUILLÉ, association des habitants des quartiers du Plessis, de l'Ermitage et du Petit Lamballe.
- M. Julien CHARBONNEL, chef de bureau du développement durable, préfecture,
- Mme Laurence LEVAVASSEUR, bureau du développement durable, préfecture.

Excusés :

- M. le Président du Conseil départemental,

Ordre du jour	Horaires
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation du compte-rendu de la CSS du 17 décembre 2015 ➤ Présentation par l'exploitant du bilan d'activité FERTIVAL - COOPERL ARC ATLANTIQUE pour l'année 2016 ➤ Présentation par la DREAL et la DDPP des actions de l'administration pour l'année 2016 ➤ Questions diverses. 	15 H 00 - 17 H 35

Le Président remercie les membres d'être présents et ouvre la séance en présentant l'ordre du jour de la réunion.

Il indique qu'un arrêté préfectoral a été signé le 27 juin dernier pour mettre à jour la composition de la CSS. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Il demande aux membres de la commission s'ils approuvent le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2015.

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité par les participants.

Le Président donne la parole à M. PORCHER.

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2016 POUR FERTIVAL ET COOPERL ARC ATLANTIQUE PAR L'EXPLOITANT (document annexé au présent compte-rendu).

1) Activités FERTIVAL (F PORCHER)

M. PORCHER attire particulièrement l'attention sur la demande de révision, déposée en 2014, de la vitesse d'éjection prescrite pour l'incinérateur. Sa capacité d'incinération étant inférieure à 3 T/h , sa vitesse d'éjection devrait être de 8 m/s et non pas 12 m/s, comme c'est le cas actuellement.

Par ailleurs, une demande est toujours en cours d'instruction pour être autorisé à incinérer des pneus.

M. PORCHER attire l'attention sur la situation de l'oxydeur thermique qui avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure suite à des résultats d'autosurveillance non conforme sur les rejets atmosphériques. Malgré la transmission de résultats conformes à la DREAL en novembre 2016, il s'étonne que la mise en demeure n'ait pas été levée.

2) Activités commerciales du groupe (L LANTERNIER)

3) Situation administrative du site au regard du volet « Eaux » (T NIEL)

Le volet « eaux usées » est traité dans le cadre de la demande de régularisation du tonnage abattu à hauteur de 235 000 T par an.

Les actions mises en œuvre ont été les suivantes :

- Réduction à la source des consommations d'eau (- 20%),
- Réduction de la charge en entrée de station,
- Amélioration des traitements (par exemple par un changement des membranes d'osmose inverse),
- Augmentation des rejets vers la STEP de Soutteville permis par les bonnes performances de l'équipement et le raccordement non effectif des STEP communales en amont),
- Rejets vers la Truite : mise en place d'un plan d'irrigation pour assurer le 0 rejet du 15 juillet au 30 septembre - une étude d'acceptabilité est en cours avec des résultats prévus en septembre prochain.

M. BARBO, membre suppléant de la CSS en représentation de la CC Lamballe Terre et Mer, a souhaité tout de même participer à cette réunion pour faire part de son mécontentement. Des accidents survenus sur les réseaux d'eau pluviale viennent en effet ternir les efforts réalisés depuis de nombreuses années.

M. LANTERNIER apporte des éléments de compréhension sur les événements récents. Il précise tout d'abord que des travaux ont eu lieu il y a un an dans le but de séparer les réseaux d'eaux usées et pluviales du site. Il rappelle que les installations ont parfois plus de 50 ans. Un événement s'est cependant récemment produit entraînant une pollution du réseau d'eaux pluviales sous la porcherie.

De plus, une autre situation, sans lien avec le premier événement, puisqu'il faisait suite à une erreur de manipulation de vanne au niveau du marché aux bovins, a conduit à une nouvelle pollution du milieu. Il regrette ces événements, et assure les membres de la commission des efforts consentis par la société dans ce domaine et de sa plus grande vigilance.

M. BARBO dit ne pas douter des efforts de COOPERL, s'agissant par ailleurs d'une pollution essentiellement visuelle, sans impact sur le Gouessant. Mais ces événements donnent une mauvaise image et conduisent à des campagnes de dénigrement de l'action publique dans ce domaine.

M. le Secrétaire Général confirme ce besoin de vigilance et de transparence. Mais il regrette que des amalgames soient si facilement faits.

M. CALFORT considère qu'il est utopique de penser que les parutions dans la presse peuvent être empêchées. Il faut en revanche faire preuve de la plus grande réactivité.

4) Auto-surveillance COOPERL (F PORCHER)

5) Information du public (F PORCHER)

6) Campagne de suivi olfactif COOPERL/FERTIVAL (S QUERE)

Cette étude faisait suite à la CSS de décembre 2015. Elle a été complétée suite à l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016.

Des points réguliers sont faits à ce sujet avec les riverains.

Les perceptions sont les marquées au niveau du sécheur et de l'accueil des porcs. Depuis octobre dernier, une amélioration générale est toutefois observée.

Des investissements concourant à cette maîtrise des odeurs ont déjà eu lieu et se poursuivront à l'avenir.

M. PERNOT confirme l'amélioration ressentie depuis fin 2016, grâce peut-être à des vents favorables.

Cependant, l'étude olfactive produite n'est pas de qualité, la norme utilisée est inadaptée pour la prise en compte des conditions météorologiques.

L'étude conclut ainsi à une odeur perceptible au maximum à 250 m autour du site, alors que des habitants situés à 500 m les perçoivent. Il indique avoir rédigé une petite note pour extrapoler ces résultats à des conditions météorologiques plus favorables à la propagation des odeurs.

M. le Secrétaire Général précise que les 2 parties doivent s'entendre sur le cahier des charges de l'étude à partir des résultats obtenus en 2009 et 2016.

M. SENNEZERGUES confirme que l'étude a été reçue dans les services mais qu'elle n'a pas encore été instruite. Il s'agit d'une étude ponctuelle à laquelle une extrapolation doit être ajoutée. Il faut comparer les conditions de mesure à celles d'une journée représentative.

M. PORCHER indique qu'il est prêt à prendre en compte toutes les remarques pour faire aboutir cette étude. S'agissant des investissements, il apparaît que le sécheur sera le point le plus complexe à traiter.

Mme CHARDIN conclut en précisant l'instruction du dossier de régularisation prendra en compte ce sujet des nuisances olfactives.

PRÉSENTATION DES INVESTISSEMENTS ET PROJETS PAR L'EXPLOITANT (F PORCHER)

DENITRAL démarrera en juin 2018.

Le dossier COMBIOVAL 2, dont le dossier de demande d'autorisation d'un pilote a été déposé en mars dernier, est toujours en attente d'une réponse de l'administration pour démarrer.

Une réorganisation importante de l'équipe est en cours. L'embauche de 30 personnes et la construction d'un bâtiment dédié sont prévus pour assurer les fonctions de maintenance et de surveillance 24H/24H.

PRÉSENTATION DES ACTIONS DE L'ADMINISTRATION (DREAL et DDPP) document joint au présent compte-rendu.

M. SENEZERGUES présente les différentes actions menées par la DDPP et Mme VAUTIER-LARREY, celles menées par la DREAL.

Le Président remercie les représentants de FERTIVAL et COOPERL et des services de leur contribution à cette Commission de suivi de site.

En l'absence de questions ou remarques, la séance est levée à 17 H 35.

Le Président,

Signé

Gérard DEROUIN